

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**LORMONT - Complexe Thermique des Hauts de Garonne - Création d'une
chaufferie bois/gaz - Acquisition du lot n°6 du lotissement "La Ramade"
appartenant à Clairsienne SA d'HLM - Acquisition - Autorisations - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2007/0992 en date du 21 décembre 2007, le Conseil de communauté a décidé la construction sous maîtrise d'ouvrage communautaire d'une chaufferie bois/gaz dans le secteur de LORMONT GENICART dans le cadre de l'organisation, la gestion et l'optimisation du Complexe Thermique des Hauts de Garonne.

Afin de procéder à la mise en œuvre de ce projet (code GSP : OO09017 – co-dev :), des pourparlers ont été engagés avec Clairsienne SA d'HLM et un accord amiable pourrait intervenir concernant l'acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux du lot n°6 du lotissement « La Ramade » à LORMONT, d'une superficie totale d'environ 5 008 m² à détacher de la parcelle cadastrée AO 333 au prix de 1 097 739 euros (dont 127 739 euros de TVA sur marge) qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

Il est précisé que le vendeur prend à sa charge la dépollution de ce lot par confinement in situ des polluants (métaux lourds) dans un merlon paysagé en application de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 et que les frais de gestion par notre Etablissement de la servitude liée au confinement in situ évalués à 30 000 euros ont été déduits dans le calcul du prix de vente s'agissant d'un lotissement. Du fait de l'acquisition la Communauté Urbaine de Bordeaux devient de plein droit membre de l'Association Syndicale du lotissement et devra verser à ce titre une somme de 9 300 euros au titre du fonds de roulement et 31 900 euros de provision pour couvrir les travaux de reprises des voiries et réseaux divers.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2007/0992 du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2007, reçue en Préfecture de Gironde le 15 janvier 2008

VU l'avis de France Domaine n°2011-249V3512 du 8 décembre 2011.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt d'acquérir dans le secteur de LORMONT GENICART l'emprise foncière nécessaire à l'implantation de la chaufferie bois/gaz dans le cadre de l'opération d'aménagement susvisée.

DECIDE

Article 1 : L'acquisition d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AO 333 en nature de terrain nu d'une contenance totale de 5 008 m² environ correspondant au lot n°6 du lotissement « La Ramade » à LORMONT et appartenant à Clairsienne SA d'HLM moyennant un prix de 1 097 739 euros TTC (dont 127 739 euros de TVA sur marge) qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

Il est précisé que le vendeur prend à sa charge la dépollution de ce lot par confinement in situ des polluants dans un merlon paysagé en application de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 et que les frais de gestion par notre Etablissement de la servitude lié au confinement in situ évalués à 30 000 euros ont été déduit dans le calcul du prix de vente.

Article 2 : En sa qualité d'acquéreur du bien susvisé, la Communauté Urbaine de Bordeaux devient membre de plein droit de l'Association Syndicale du lotissement et doit verser une somme de 9 300 euros à titre de fonds de roulement et une provision de 31 900 euros pour les travaux de reprises des voiries et réseaux divers dont elle a la charge.

Article 3 : La dépense et les frais se rapportant à cette transaction seront imputés au Chapitre 21, Compte 2111, CRB TF 00, Programme RC 07 clé d'imputation TF 00000016 du Budget réseau de chaleur des hauts de Garonne de l'exercice en cours.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de cession, l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2012

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2012

M. JEAN TOUZEAU